

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_109

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	48
Votants	64
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RÉHABILITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. MALLET, M. VIROL, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. BARROUX, M. CAREME, M. DELCROS, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS

**RÉHABILITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
 RELANCE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 25 mars 2021, le Grand Périgueux a validé un plan de financement prévisionnel relatif à la réhabilitation de quatre aires d'accueil permanentes des gens du voyage à savoir : Trélissac, Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle et Razac sur l'Isle.

Qu'afin de déposer le dossier de demande de subvention prévoyant un plan de financement avec chiffrage prévisionnel par aire, le type de travaux de réhabilitation et un calendrier de réalisation, le Grand Périgueux a sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Que le 31 mars, le dossier de demande de subvention a été transmis aux services de l'État. Sous réserve de la complétude du dossier et d'un démarrage effectif en 2021, une subvention de 200 194,05 € sera octroyée au Grand Périgueux.

Considérant que suite à la validation de ce premier plan de financement, des ajustements ont été nécessaires afin d'être au plus près des besoins de réhabilitation pour chacune des aires : extension des emplacements existant et extension paysagère avec ombrage, réhabilitation des blocs sanitaires (portes, carrelage, toiture) et emplacements dédiés au linge, changement de grillage, création de foyer sécurisé et barbecue, canalisation, etc.

Qu'un nouveau plan de financement est donc proposé. Il intègre les financements accordés par l'État ainsi que des financements du Conseil départemental de la Dordogne envisagés dans le cadre de la future contractualisation de 2022.

Aires d'accueil concernées	DEPENSES		RECETTES		
	TTC	HT	Etat	CD	GP
COULOUNIEIX-CHAMIERES	134 384,88	111 987,40	77 743,68	11 198,74	45 442,46
TRELISSAC	139 163,16	115 969,30	80 265,71	11 596,93	47 300,52
RAZAC	20 424,00	17 020	11 571,00	1 702,00	7 151,00
MARSAC	51 472,56	42 893,80	30 613,66	4 289,38	16 569,52
Total	345 444,60	287 870,50	200 194,05	28 787,05	116 463,50

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider le nouveau plan de financement prévisionnel relatif à la réhabilitation des 4 aires d'accueil permanentes des gens du voyage dans le cadre du plan France Relance.
- Valide la subvention de l'État sollicité à hauteur de 200 194,05 € (soit 70 % du coût HT)
- Valide la demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 10 %
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce projet

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

DD2021_109

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210708-DD2021_109-DE

Délibération publiée le 20/07/2021	Pour extrait conf
Délibération certifiée exécutoire à compter du 20/07/2021	Périgueux, le 20/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

